Règlement Intérieur du



1. Présentation du CEEVEC :

Le **C**entre d'**E**xpertises et d'**E**xpérimentations sur les **V**ésicules **E**xtra**C**ellulaires, ou CEEVEC, représente l'agrégation d'un centre expérimental et organisationnel basé sur Marseille avec 7 pôles experts (3 sur Nice Sophia Antipolis et 4 sur Marseille), offrant des expertises et des technologies spécifiques bénéficiant à l'éducation, la recherche et l'innovation dans le domaine des vésicules extracellulaires. Les actions principales du CEEVEC s'articulent autour de 4 grands axes :

- Développer un réseau « EVs-PACA »
- Permettre l'accès aux technologies
- Ouverture au secteur industriel
- Permettre l'accès à la connaissance

Les différents pôles experts sont répartis comme suit :

- Cytométrie en flux : Cyto_VEs_Marseille et Cyto_VEs_Sophia Antipolis
- Spectrométrie de masse : MS_VEs_Marseille et MS_VEs / Lipido _Sophia Antipolis
- Génération de nanobodies : Nabgen_Marseille
- Microscopie électronique : ME_Marseille

Le CEEVEC est ouvert à toutes les équipes de recherche PACA et aux équipes extérieures (publiques ou privées).

2. Le personnel :

Le CEEVEC est composé :

- D'un Ingénieur de recherche, manager du centre : **Marie Nollet** – CRCM, Marseille
- D'une assistante ingénieure : **Sahra Said** – CRCM, Marseille
- De deux adjoints scientifiques :
 - **Rania Ghossoub** – CRCM, Marseille
 - **Romaric Lacroix** – C2VN, Marseille
- D'un comité de direction :
 - **Richard Tomasini** – CRCM, Marseille
 - **Pascale Zimmermann** – CRCM, Marseille
 - **Françoise Dignat-George** – C2VN, Marseille
 - **Laurent Gagnoux** – iBV, Nice
 - **Gérard Lambeau** – IPMC, Valbonne

Il est également constitué des responsables des différents pôles experts :

- Stéphane Robert et Léa Plantureux (Cyto_VEs_Marseille)
- Julie Cazareth (Cyto_VEs_Sophia Antipolis)
- Stéphane Audebert et Luc Camoin (MS_VEs_Marseille)
- Anne-Sophie Gay (MS_VEs_Sophia Antipolis)
- Delphine Debayle (Lipido_Sophia Antipolis)
- Alain Roussel (Nabgen_Marseille)
- Nicolas Brouilly (ME_Marseille)

3. Accès aux équipements du CEEVEC et pôles experts :

a. Equipement

- Nanosight NS300 (Malvern)
- ARC (Spectradyne)
- Ultracentrifugeuses (Beckman Coulter)
- Sartoflow Smart (Sartorius)
- Jess (ProteinSimple)

b. Conditions générales

L'accès aux équipements est soumis au présent règlement intérieur.
L'accès aux équipements et leur utilisation sont strictement réservés aux utilisateurs ayant suivi une formation dispensée et validée par le personnel habilité. **Note : Seul le personnel du centre est habilité à délivrer une formation.** Les formations ne peuvent pas être assurées par des utilisateurs déjà formés.

Chacun des pôles experts est une plateforme au fonctionnement indépendant mais dont l'appartenance au CEEVEC permet la mise en place d'une interface spécifique et un lien privilégié. Ainsi, pour chaque demande de projet scientifique, des échanges seront organisés avec les pôles concernés afin de déterminer la procédure technologique et le timing nécessaire pour répondre aux besoins de l'utilisateur.

Toute personne souhaitant utiliser les équipements ou faire appel aux services du CEEVEC pour la première fois doit impérativement se faire connaître auprès du responsable du centre en remplissant le formulaire de requête.

c. Examen d'un projet expérimental

Avant de démarrer une activité sur le centre, les équipes doivent remplir le formulaire de requête puis l'envoyer au manager du CEEVEC à l'adresse suivante : ceevec.request@gmail.com. Une rencontre (en présentiel ou à distance) peut être organisée en parallèle afin de simplifier les discussions et évaluer la faisabilité de leur projet et le niveau d'implication du personnel du centre ou des pôles annexes. À la suite de cet échange, une proposition d'expérimentations répondant au besoin du projet sera effectuée. Si le projet nécessite des expérimentations effectuées par un ou plusieurs pôles experts, un devis sera joint à la proposition d'expérimentations.
Suivant la technologie utilisée, la validation du protocole de préparation des échantillons par le personnel technique est nécessaire et un test de faisabilité peut être demandé.

d. Modalités d'accès

Utilisation autonome : Formation de l'utilisateur à un ou plusieurs équipements selon le niveau approprié à sa demande. Une fois cette formation validée, l'utilisateur est autorisé à travailler de manière autonome sur l'équipement. Tous les équipements ne sont pas ouverts à l'utilisation en autonomie.

e. Système de réservation

Utilisation avec assistance : Tout utilisateur souhaitant utiliser les équipements appartenant au CEEVEC avec assistance doit impérativement prendre rendez-vous au préalable.
Utilisation autonome : Seuls les utilisateurs qui ont validé la formation pratique sur un équipement sont autorisés à le réserver via le logiciel.

f. Horaires de fonctionnement

Les horaires d'utilisation des équipements sont soumis aux horaires d'ouverture du centre qui héberge le CEEVEC, à savoir le CRCM.

g. Règles d'hygiène et de sécurité

Les utilisateurs doivent fournir toutes informations relatives aux risques liés aux échantillons qu'ils apportent sur le centre. Les utilisateurs doivent connaître et appliquer les bonnes pratiques de laboratoire ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité du centre.

h. Stockage des données

La plateforme ne sauvegarde pas les données brutes. Chaque utilisateur devra récupérer ses données. Les utilisateurs devront faire leur propre sauvegarde. **En cas de perte de données, le CEEVEC ne pourra être tenu responsable.**

4. Tarifs :

La tarification des prestations est établie en fonction de l'origine des équipes de recherche et des organismes auxquels elles sont rattachées. Plusieurs critères sont pris en compte :

- le coût de fonctionnement des équipements fixé par les instituts hébergeurs ;
- le coût horaire du personnel (non appliqué aux équipes académiques de la région SUD) ;
- le coût des consommables spécifiques.

En cas de non-paiement dans un délai de trois mois, l'ensemble des membres de l'équipe concernée (qu'elle soit publique ou privée) verra son accès au plateau technique suspendu jusqu'au règlement complet des sommes dues.

5. Publications et communications :

Les financeurs ainsi que le travail du personnel du CEEVEC doivent être explicitement reconnus dans toute diffusion des résultats obtenus grâce aux prestations du plateau.
Cette reconnaissance doit obligatoirement se matérialiser de la manière suivante :

- Si des résultats produits grâce au travail du personnel du CEEVEC sont utilisés dans le cadre d'une publication scientifique, ces personnes devront être associées comme co-auteurs de l'article. Leur contribution devra également être mentionnée dans toute communication écrite ou orale s'appuyant sur ces résultats.
- Toute publication scientifique, communication écrite ou orale intégrant des résultats générés avec l'appui du CEEVEC devra impérativement inclure dans les remerciements la mention suivante : "The authors acknowledge the CEEVEC platform."
- En fonction de l'implication d'un ou plusieurs membres du conseil scientifique du CEEVEC dans un projet, et si leurs contributions ont conduit à la production de résultats publiés ou présentés, ces membres pourront être associés en tant qu'auteurs. Cette décision devra être discutée en amont avec l'équipe projet et les experts concernés du conseil scientifique.

IMPORTANT : Le non-respect de ces règles entraînera une demande obligatoire de correction dans les supports de diffusion concernés (articles scientifiques, actes de conférence, etc.), sans possibilité de contestation.

6. Charte :

Les utilisateurs s'engagent à :

- Se présenter aux ingénieurs du centre lors d'une première utilisation
- Ne pas assurer la formation de nouveaux utilisateurs (celle-ci doit être faite par le personnel du centre)
- Se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité appliquées dans le centre
- Respecter rigoureusement les consignes d'utilisation des appareils
- Respecter les horaires de réservation
- Consigner de façon adéquate et communiquer au personnel technique tout problème rencontré sur un appareil
- Assurer l'archivage de ses propres données une fois exportées sur le serveur commun
- Communiquer au personnel technique tout problème rencontré lors de l'utilisation du matériel
- Respecter le règlement intérieur du centre

Le personnel du centre s'engage à :

- Mettre en œuvre et faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui encadrent son activité
- Planifier les maintenances et effectuer des contrôles qualités réguliers sur les appareils
- Mettre en œuvre les démarches nécessaires afin de mettre fin à un dysfonctionnement observé sur les équipements
- Communiquer aux utilisateurs toute information ayant un impact sur l'utilisation des équipements
- Gérer les commandes de consommables à sa charge afin d'éviter toute interruption de service
- Former les utilisateurs qui en font la demande, et au besoin les assister dans leurs analyses

7. Clause de confidentialité

Le CEEVEC s'engage à respecter les règles relatives à la protection des informations confidentielles divulguées par l'une des Parties dans le cadre des échanges et des discussions liés au présent projet. Sont considérées comme des « informations confidentielles » toutes données, documents, travaux et résultats de nature technique ou scientifique, communiqués sous quelque forme que ce soit ; notamment écrite ou orale, ainsi que toute information obtenue dans le cadre des échanges entre les Parties, quel qu'en soit le support. Le CEEVEC s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à l'égard de son personnel et des personnes placées sous sa responsabilité afin de préserver la confidentialité de ces informations et d'en empêcher toute divulgation, utilisation ou diffusion non autorisée.

8. Engagement

Je, soussigné(e) _____, confirme avoir lu et compris les informations fournies du règlement intérieur du CEEVEC.
Je certifie que les informations contenues dans le formulaire de requête sont exactes.
Je m'engage à respecter les modalités décrites ci-dessus et à remercier le personnel et la plateforme sur tout support de communication.

Fait à :
Le :

Signature du responsable scientifique du projet